

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2010**

=====

Date de convocation : 07.09.2010

Date d'affichage : 07.09.2010

Nombre de Conseillers en exercice : 22 Présents : 18 Votants : 20

Le 20 SEPTEMBRE 2010 à 20 H 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Albert BAZIRE, Maire.

Etaient présents : M. BAZIRE Albert, Mme LAURENT Sophie, Mme JOUIN Marie-Thérèse, M. LEROUX Marcel, M. LEJEMBLE Gilbert, Mme JARDIN Odile, Mme SAUVE Jacqueline, Mme MALACH Frédérique, Mme FOURMENTIN Francine, M. NICOLLE Noël, Mme HAMEL Manuella, M. DESMASURES Jean-Claude, M. SEGUIN Emmanuel, M. BOURDALE Jean-Pierre, Mme CANIOU Brigitte, M. DEVERE Claude, M. JOSEPH Franck, M. LECHANOINE Jean-Michel.

Absents excusés : M. HAMEL Gérard, M. SIMON Luc.

Absents : M. VARIN Jérôme, M. HEREL Olivier.

Procurations : M. HAMEL Gérard à M. LECHANOINE Jean-Michel, M. SIMON Luc à Mme FOURMENTIN Francine.

Secrétaire de séance : M. SEGUIN Emmanuel.

=====

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 31 mai 2010

Le compte-rendu de la réunion du 31 mai 2010 n'appelle aucune observation.

Projet d'aménagement de la Place Charles de Gaulle (Délibération 2010-09-01)

Présentation de l'avant-projet sommaire modifié

Suite à la consultation des commerçants directement intéressés de la Place, l'avant-projet a été modifié pour créer un accès direct à la place pour les véhicules venant de la rue de l'église. D'autre part, un large passage piéton est créé entre la place et les commerces. Le plan modifié a été transmis à chaque Conseiller municipal.

M. le Maire précise qu'il a rencontré les commerçants et habitants riverains qui sont tout à fait favorables sur cet avant-projet après les modifications qu'ils avaient demandées.

Le présent avant-projet sommaire modifié est soumis pour avis au Conseil municipal.

Mme FOURMENTIN demande s'il est prévu une piste cyclable. M. le Maire pense que la portion de voie concernée est trop courte. Pour présenter un intérêt, la piste cyclable doit avoir un début et une fin et il faudrait alors une réflexion sur l'ensemble de la Ville. Par contre, un emplacement de stationnement pour les vélos pourra être prévu. Il ajoute que la priorité a principalement été donnée aux piétons.

Mme FOURMENTIN demande si le rayon de braquage pour les camions à la sortie de la rue de l'église a été revu. M. le Maire indique qu'il n'y a pas de problème particulier.

Mme FOURMENTIN demande s'il y a eu du changement par rapport aux pavés. M. le Maire rappelle que le choix des revêtements n'est pas encore fait.

Mme FOURMENTIN demande ce qui est prévu pour les déballeurs du marché. M. le Maire précise que la surface de déballage sera identique à ce qu'elle est aujourd'hui. Pour ce qui est de la période des travaux, des propositions leur seront faites prochainement.

Enfin, le programme des travaux sera présenté aux riverains de façon à ce que l'on puisse arriver aux commerces sans trop de gêne.

M. le Maire ajoute que ce projet reviendra souvent devant le Conseil municipal, au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'avant-projet sommaire modifié par 14 voix Pour, 4 Contre (Mme FOURMENTIN, M. HAMEL, M. SIMON, M. LECHANOINE) et 2 Abstentions (M. BOURDALE, M. DEVERE).

Construction de 8 logements locatifs : avenants aux marchés de travaux

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 septembre 2010 et a émis un avis favorable sur les projets d'avenants suivants :

Marché de travaux de viabilité de la parcelle (Délibération 2010-09-02)

Pour le lot n° 2 : Tranchées communes – eau potable – Électricité- Éclairage public – Téléphone (Entreprise HARDY et S.T.E.) :

- o Déduction des travaux d'électricité basse-tension et éclairage public (pour partie) pris en charge directement par le Syndicat Départemental d'Énergies de la MANCHE : Moins-value de 9 664.00 € H.T. soit, - 30 % du montant du marché.

Propositions de la commission :

		Marché initial HT	Avenant HT	Différence
Lot n° 2	Tranchées communes – Eau potable – Électricité- Éclairage public – Téléphone	31 597.50	- 9 664.00	- 30.00 %
	Total	31 597.50	- 9 664.00	- 30.00 %
	Total sur l'ensemble du marché	123 664.25	- 9 664.00	- 7.81 %

Marché de travaux de construction des logements (Délibération 2010-09-03)

1. Pour le lot n° 1 – Terrassement – Gros-œuvre : Suppression de l'isolant liège en soubassement : moins-value de 5 194.56 € soit -2.15 % du montant du marché.
2. Pour le lot n° 9 – Peinture : Isolation par l'extérieur pour les parties enterrées par de l'isolant ép. 10 cm : Plus-value de 9 969.36 € H.T. soit, + 12 % du montant du marché.

Propositions de la commission :

		Marché initial HT	Avenant HT	Différence
Lot n° 1	Terrassement – Gros- œuvre	241 909.92	- 5 194.56	- 2.15 %
Lot n° 9	Peinture	78 362.97	+ 9 999.36	+ 12.00 %
	Total sur les 2 lots	320 272.89	+ 4 804.80	+ 1.50%
	Total sur l'ensemble du marché	706 018.70	+ 4 804.80	+ 0.68 %

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, autorise M. le Maire à signer ces avenants aux marchés de travaux par 14 voix Pour, 2 Contre (M. LECHANOINE et M. HAMEL) et 4 Abstentions (Mme FOURMENTIN, M. BOURDALE, M. DEVERE, M. SIMON)

Désaffectation pour cession de chemins ruraux

Chemin des Boussardières (Délibération 2010-09-04)

Dans le cadre de l'aménagement de la R.D. 977 entre SOURDEVAL et MORTAIN, le Conseil municipal avait donné son accord par délibération du 7 avril 2010 pour rétrocéder au Département de la MANCHE une portion d'un ancien chemin rural. L'autre partie de ce chemin rural pourrait être cédée à M. NICOLLE, propriétaire riverain.

Pour cela, le Conseil municipal, invité à en délibérer, autorise M. le Maire, à l'unanimité, à ouvrir une enquête publique en vue de la désaffectation pour cession de ce chemin.

Chemin de la Mazure Hamon (Délibération 2010-09-05)

M. Alain CLOUARD souhaiterait acquérir un ancien chemin rural qui traverse son exploitation au lieudit « la Mazure Hamon ». Il est précisé que ce chemin n'a pas d'issue.

Pour cela, le Conseil municipal, invité à en délibérer, autorise M. le Maire, à l'unanimité, à ouvrir une enquête publique en vue de la désaffectation pour cession de ce chemin.

Extension du réseau d'assainissement au Village de la Cocherie : désignation du maître d'œuvre (Délibération 2010-09-06)

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 septembre 2010 pour ouvrir les offres des bureaux d'études candidats pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif au Village de la Cocherie.

Après analyse des offres, il apparaît que c'est le Bureau d'études ACEMO de COLOMBELLES (14) qui est le mieux placé au regard des critères fixés (méthodologie, délais, prix), avec un taux d'honoraires de 4.52 % sur un montant de travaux estimés de 200 000 €.

Deux autres bureaux d'études présentaient des taux d'honoraires moins élevés mais l'un n'avait pas inclus le relevé topographique, l'autre était moins bien placé sur les délais.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, autorise M. le Maire à signer le contrat de Maîtrise d'œuvre avec ACEMO par 20 voix Pour et 2 Abstentions (M. LECHANOINE, M. HAMEL).

Rapport annuel sur le service de l'Assainissement 2009 (Délibération 2010-09-07)

Le Conseil municipal a été invité à prendre connaissance du rapport annuel sur le service de l'assainissement collectif 2009.

M. le Maire profite de la présentation de ce rapport pour féliciter le personnel (Maxime TARDIF, Philippe LEGUILLON et Tony SPITZA) pour la qualité de leur travail pour le bon fonctionnement de ce service de l'assainissement.

Mme LAURENT demande pourquoi la capacité nominale de la Station d'épuration a été revue à la baisse. La capacité nominale de la station d'épuration était à l'origine de 13 500 équivalents/habitants, ce qui était largement supérieur aux besoins actuels. A la demande de la Commune, la Préfecture a reclassé cette station sur la base de 9 999 équivalents/habitants, ce qui permet de diminuer la fréquence des analyses imposées par l'administration et permet donc de réduire les coûts.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

Rapport d'activité de la Médiathèque 2009 (Délibération 2010-09-08)

Le Conseil a été invité à prendre connaissance du rapport d'activité de la Médiathèque pour l'année 2009.

M. le Maire félicite Anne VIEL et Camille FAUVEL ainsi que les bénévoles qui font un excellent travail, ainsi que les jeunes qui viennent en stage. Mme FOURMENTIN souhaite que Cyril LEBREC, qui a effectué le remplacement de Camille FAUVEL, soit associé à ces félicitations.

Mme LAURENT précise que le nombre d'abonnés s'est maintenu (alors qu'il avait chuté l'année précédente), mais que le nombre de prêts a diminué. Elle ajoute que c'est une tendance générale constatée dans toutes les Bibliothèques.

M. le Maire trouve très bien que l'on ait un tel outil sur notre Canton de SOURDEVAL.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport d'activité.

Taxe d'habitation : abattements pour charges de famille (Délibération 2010-09-09)

Mme LAURENT explique que la mise en place de la réforme de la fiscalité directe locale s'accompagne notamment du transfert de la part départementale de Taxe d'habitation (et des frais de gestion) vers d'autres la Commune et la Communauté de Communes.

Dans ce cadre, la politique d'abattements mise en place par le Conseil général de la Manche tombe.

L'abattement obligatoire pour charges de famille est fixé, pour les personnes à charge à 10 % de la valeur locative moyenne des habitations de la commune pour chacune des deux premières personnes à charge et à 15 % pour chacune des suivantes.

Pour le Département, l'abattement est de 25% de la valeur locative moyenne à partir de la troisième personne à charge et non de 15 %.

Par conséquent, si le Conseil délibère pour un abattement de 25% il y aura plus d'abattement et par conséquent une perte pour la commune et une moindre imposition pour les contribuables dont le foyer fiscal comporte 3 personnes ou plus. Cette perte est estimée à 630 € par an pour la Commune. 40 ménages sur la Commune sont concernés par cet abattement.

Par contre si le Conseil délibère pour un abattement de 15% il y aura moins d'abattement et par conséquent une imposition supérieure pour les contribuables dont le foyer fiscal comporte 3 personnes ou plus.

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour décider du taux d'abattement pour charges de famille pour les personnes de rang 3 et + (15 %, 20 % ou 25 %).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 25 % l'abattement pour charges de famille pour les foyers comportant 3 personnes à charge et plus.

Il est précisé qu'il y aura quand même des incidences sur les feuilles d'imposition des foyers de SOURDEVAL d'une part en fonction des décisions qui seront prises par la Communauté de Communes et d'autre part du fait que les abattements sont calculés sur la valeur locative moyenne des logements de la Collectivité, valeur locative qui est inférieure pour la Commune que ce qu'elle était au niveau du Département.

M. QUINIOU, Trésorier de MORTAIN-SOURDEVAL invite d'ailleurs tous les élus du secteur à une réunion d'informations le lundi 27 septembre 2010 au COSEC de MORTAIN pour expliquer les incidences de la réforme de la Taxe professionnelle sur la Taxe d'habitation.

Pass foncier : Modalités de versement de l'aide financière de la Commune (Délibération 2010-09-10)

Par délibération des 4 mars et 28 mai 2009, le Conseil municipal a décidé d'adhérer au dispositif Pass foncier qui permet à la Commune d'attribuer une aide financière aux accédants à la propriété (sous certaines conditions).

Pour information, 2 familles ont pu bénéficier de ce dispositif pour construire sur le lotissement des Prés et des Acacias.

Pour les modalités pratiques de versement de cette aide, il est proposé d'attribuer l'aide financière directement au constructeur sur présentation d'une ou plusieurs situations de travaux.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, donne son accord à l'unanimité.

Emplacement des gens du voyage (Délibération 2010-09-11)

La Commune de SOURDEVAL a toujours mis à disposition un terrain pour l'accueil des gens du voyage, bien que la Commune n'y soit pas obligée. Seules les Communes de plus de 5 000 habitants y sont tenues. Cependant, depuis quelques temps, l'occupation quasi permanente de ce terrain n'est pas sans poser quelques problèmes.

Aussi, dans un premier temps, M. le Maire demande à ses Collègues s'ils sont favorables à l'accueil des gens du voyage sur le territoire de la Commune. Avis favorable à l'unanimité.

M. le Maire propose cependant de réglementer le stationnement de ces gens du voyage :

1. En limitant la surface de stationnement autorisée : arrière du foirail, de pignon à pignon uniquement.
2. En limitant dans le temps la durée de stationnement : d'une part pour permettre le fonctionnement et le nettoyage du marché et d'autre part pour assurer la tranquillité des riverains le week-end : stationnement autorisé du mercredi 14 h au vendredi 18 h.
3. En mettant à disposition un robinet d'eau à l'extérieur avec débit limité,
4. En mettant en place un compteur électrique dédié pour éviter que les installations du quartier (bascule notamment) ne disjonctent fréquemment.

Le Conseil municipal est invité à émettre un avis.

Mme FOURMENTIN constate qu'habituellement ils restent plus longtemps que ce qui est proposé. M. le Maire explique qu'en effet, ils vont du parking du haut à celui du bas mais qu'il faut absolument interdire l'accès au parking du bas par l'installation de barrières. Il leur sera d'autre part demandé de venir se présenter en Mairie à leur arrivée.

Mme FOURMENTIN craint que s'ils n'ont plus qu'un terrain de passage, ils aillent s'installer sur des terrains privés. M. le Maire pense que dans ce cas ils seront expulsés.

M. le Maire explique la nécessité d'une réglementation car on ne peut admettre que le foirail soit utilisé comme garage à véhicules, pour l'installation de machines à laver et pour le séchage du linge. Aussi, le foirail sera totalement fermé.

M. SEGUIN rappelle que le vélo-club utilise le foirail le mercredi après-midi pour l'entraînement des enfants. Suite à cette remarque, il est proposé que le stationnement des gens du voyage ne soit autorisé qu'à partir de mercredi 18 h, et jusqu'au vendredi 18 h.

A propos du raccordement électrique, Mme MALACH pense qu'il ne faut pas un trop faible ampérage pour éviter les raccordements de fortune. M. DEVERE propose d'installer plusieurs prises de courant de faible intensité.

M. le Maire précise que certaines villes font payer le stationnement, mais dans ce cas, on ne peut plus limiter le temps de présence. Il préfère un système gratuit mais plus réglementé. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable sur les propositions ci-dessus par 15 voix Pour et 5 Abstentions (Mme FOURMENTIN, M. HAMEL, M. BOURDALE, M. SIMON, M. LECHANOINE).

Décisions modificatives (Délibération 2010-09-12)

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité de l'inscription de crédits sur le Budget principal de la Commune :

- pour l'acquisition de panneaux de signalisation :

Section d'investissement

Dépenses :	Cpte 2152	Installations de voirie	+ 2 500.00
Recettes :	Cpte 10222	Fonds de compensation de la T.V.A.	+ 2 500.00

- pour les travaux d'extension de réseau électrique à la Boussardière :

Section d'investissement

Dépenses :	Cpte 21534	Réseaux d'électrification	+ 2 500.00
Recettes :	Cpte 10222	Fonds de compensation de la T.V.A.	+ 2 500.00

- pour l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques (Cette acquisition était inscrite sur le Budget Assainissement, mais le régime de récupération de la TVA est plus favorable sur le budget communal) :

Section d'investissement

Dépenses :	Cpte 21571	Acquisition de matériel roulant	+ 10 000.00
Recettes :	Cpte 10222	Fonds de compensation de la T.V.A.	+ 10 000.00

- pour les travaux de remplacement de menuiseries extérieures à la Gendarmerie :

Section d'investissement

Dépenses :	Cpte 2313	Immobilisations en cours – Constructions	+ 12 000.00
Recettes :	Cpte 10222	Fonds de compensation de la T.V.A.	+ 12 000.00

Autorisation d'encaissement de dédommagements suite à dégradations (Délibération 2010-09-13)

A plusieurs reprises, le Conseil municipal a été invité à délibérer pour autoriser M. le Maire à encaisser des chèques en dédommagements de dégradations sur le patrimoine communal.

Aussi, afin d'éviter la multiplication des délibérations de ce type et accélérer le recouvrement des créances, le Conseil municipal est invité à délibérer pour autoriser M. le Maire à procéder automatiquement au recouvrement des recettes liées à des dédommagements.

Le Conseil municipal donne son accord par 16 voix Pour et 4 Abstentions (Mme FOURMENTIN, M. HAMEL, M. SIMON, M. LECHANOINE).

Admission en non valeur (Assainissement)

Créances Monsieur L. (Délibération 2010-09-14)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'admettre en non-valeur une créance irrécouvrable sur le service de l'Assainissement au nom de Monsieur L. pour un montant de 272.24 € H.T. soit 287.20 € TTC.

Créances Madame L. et Monsieur S. (Délibération 2010-09-15)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'admettre en non-valeur une créance irrécouvrable sur le service de l'Assainissement au nom de Madame L. et Monsieur S. pour un montant de 132.60 € H.T. soit 139.89 € TTC.

Aménagement de la R.D. 977

M. le Maire présente le plan du projet d'aménagement de la Route départementale n° 977 entre SOURDEVAL et Bellevue.

Ce projet prévoit la construction d'un passage sous-terrain au niveau de l'exploitation agricole de M. NICOLLE aux Boussardières, passage qui servira également pour la voie verte.

D'autre part, une voie multifonctionnelle d'environ 1.50 m de largeur va être aménagée de part et d'autre de la route pour permettre de dépasser les véhicules lents.

Les travaux devraient débuter dans le courant du mois d'octobre prochain pour se terminer en mars ou avril 2011.

Il n'y aura pas de déviation totale de la voie, sauf peut-être les 2 ou 3 jours nécessaires à la réalisation des enrobés en fin de chantier. Une voie provisoire va être aménagée pendant les travaux de construction du passage sous-terrain, sinon, la circulation se fera en alternat par feux tricolores.

La suite des travaux (entre Bellevue et MORTAIN) devrait être programmée pour la fin 2011.

M. le Maire souhaiterait que des voies multifonctionnelles soient également aménagées entre SOURDEVAL et VIRE.

Le Secrétaire de séance,
Emmanuel SEGUIN.